

Règlement particulier PROVISOIRE Course de Côte Lorentzweiler 2025

Nom de l'épreuve: Course de Côte Lorentzweiler

Date de l'épreuve: Dimanche et Lundi de Pâques, 20 et 21 avril 2025.

International

National

RÈGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut national, sera disputée en conformité avec:

- le Code Sportif International FIA et ses Annexes,
- le Code Sportif National ACL Sport et ses Sport-Info,
- les dispositions antidopage de la WADA, ALAD et FIA,
- et le présent Règlement Particulier approuvé par l'ASN.

Les modifications, changements et/ou ajouts au présent règlement sont effectués par la publication de bulletins/additifs numérotés et datés, établis par l'organisateur et validés par le Président des Commissaires Sportifs.

La compétition entre en ligne de compte pour:

- le Championnat luxembourgeois des Courses de Côte 2025
- le Championnat luxembourgeois "Dames" 2025
- le Championnat luxembourgeois "Débutants" 2025
- l'élection "Autosportler vum Joër" 2025

Article 2 – Informations spécifiques à la compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN): ACL Sport

Adresse : 152, rue de Limpach
L-3932 Mondercange

Téléphone : +352 45 00 45 - 2600

Email : aclsport@acl.lu

Site internet : www.acl.lu/sport

Organisateur de la compétition:

Ecurie Luxembourg asbl en collaboration avec
Boîte Postale 528
L-2015 Luxembourg

Racing Action Lorentzweiler 04 asbl
20, Rue de Blaschette
L - 7353 Lorentzweiler

Email: clorentzweiler@gmail.com

Site web: www.biergcourse.lu

L'adresse du Secrétariat de la compétition :

Ouverture (jour et horaire): Lundi à Vendredi de 8 à 18 heures

N° visa ACL Sport : 001-25
En date du : 24/02/2025



Adresse: Ralph NESER
45, rue Jean Mercatoris
L-7237 Helmsange
Téléphone: +352 621 720 027
Email: cclorentzweiler@gmail.com

Comité d'Organisation:

Composition:

Président: Paul KRIER
Secrétaire: Ralph NESER
Trésorier: Robert BENOY
Membres: Jeff BONN
Romain GANTREL
Charles KAUFFMAN
Jacques LAMBY
Armand LISARELLI
Sandra LISARELLI
Arsène REIS
Claude SOISSON
Patrick WILWERT

Caractéristiques du parcours:

Adresse: CR122 entre Lorentzweiler et Blaschette

Longueur: 1550m Pente moyenne: \pm 5%
Dénivelé: \pm 90m Pente maximum: \pm 8 %

Caractéristiques de la compétition:

Nombre de manches d'essais officiels: maximum 5.
Nombre de manches de course officielle: 3.

Nombre maximum de participants admis: 100.

Les demandes d'inscription des pilotes inscrits au Championnat luxembourgeois des Courses de Côte seront traitées de façon privilégiée!

Classement:

Les classements des Pilotes seront établis par le meilleur temps réalisé sur toutes les montées effectivement courues.

Exigences en matière de licence:

Pilotes: Permis de conduire automobile et minimum licence Nationale avec autorisation de participation à l'étranger (art. 2.3.7 du CSI)

Concurrents: minimum licence Nationale avec autorisation de participation à l'étranger (art. 2.3.7 du CSI)

Les conditions d'obtention d'une licence journalière et débutant sont définies dans le Code Sportif National (cf. Annexe Licences, Art. 1.1)

Engagement:

Ouverture des engagements: dès approbation du règlement particulier par l'ASN.

Clôture des engagements: dimanche 6 avril 2025 à 18 heures.

N° visa ACL Sport : 001-25
En date du : 24/02/2025



Adresse pour l'envoi du formulaire d'engagement :
Ralph NESER
45, rue Jean Mercatoris
L-7237 Helmsange

L'original signé par le concurrent et/ou pilote doit être transmis au secrétariat au plus tard pendant les vérifications administratives.

Montant du droit d'engagement:

Avec la publicité facultative de l'organisateur: 200 EUR
Sans la publicité facultative de l'organisateur: 500 EUR

Modalité de paiement:

Voir le formulaire d'engagement sur le site d'engagement préparé par l'organisateur: biergcourse.lu

Refus de l'inscription, Forfaits:

L'organisateur pourra refuser l'inscription d'un concurrent et/ou pilote dans le cas où les droits d'engagement ne seraient pas payés.

Les frais d'inscription seront intégralement remboursés :

- au cas où l'événement n'aurait pas lieu;
- aux pilotes dont l'engagement n'aurait pas été retenu.

L'organisateur peut rembourser une partie des droits d'engagement aux concurrents qui pour une raison de "force majeure" sont incapables de prendre le départ de l'épreuve. Ceci doit être demandé par écrit, en donnant la raison du forfait.

Signalisation:

La fermeture et l'ouverture de la piste seront signalées par le passage de la voiture du directeur de course, équipée comme suit :

- Drapeau ou gyrophare rouge = fermeture de la piste
- Drapeau ou gyrophare vert = ouverture de la piste

Programme et Horaire de la compétition:

Dimanche 20 avril 2025:	de 14.00 à 19.00 heures:	Contrôle Administratif et distribution des numéros de départ
	de 14.30 à 19.00 heures:	Contrôle Technique
Lundi 21 avril 2025:	de 7.00 à 10.00 heures:	Contrôle Administratif et distribution des numéros de départ
	de 7.30 à 10.30 heures:	Contrôle Technique
	de 8.30 à 12.00 heures:	Essais chronométrés
	à 12 heures:	1 ^e réunion du Collège des Commissaires Sportifs avec ensuite publication de la Liste officielle de Départ
	de partir de 14.15 heures:	les 3 manches de course
	après la dernière manche:	mise en Parc Fermé "Steekaul"
15 minutes après l'arrivée du dernier participant:		2 ^e réunion du Collège des Commissaires Sportifs avec officialisation des résultats
	à 19.30 heures:	Remise de Prix

N° visa ACL Sport : 001-25
En date du : 24/02/2025



Vérifications administratives:

Lieu: à l'école primaire de Lorentzweiler, horaire selon Programme de la Compétition

Documents à présenter:

- Licences du concurrent et/ou pilote
- Permis de conduire de la catégorie B du pilote
- Autorisation de participation à l'étranger (art. 2.37 du CSI)
- Preuve de paiement des droits d'engagement
- Dans le cas d'une voiture louée ou prêtée, une attestation datée et signée du propriétaire de la voiture engagée, autorisant l'utilisation de ladite voiture en compétition le jour de l'épreuve.

Vérifications techniques:

Lieu: dans la cour de l'école primaire de Lorentzweiler, horaire selon Programme

Documents à présenter:

- Passeport technique national
 - Fiche d'homologation des voitures des groupes FIA ou/et fiche technique PF
- L'absence d'un passeport technique valable entraîne une amende de 200 € payables au Bureau Officiel.

Equipement conforme aux annexes de la FIA à présenter:

- Casque
- Hans
- Gants
- Chaussures
- Combinaison

Contrôles supplémentaires (pesage etc.):

Lieu et horaire: idem Contrôle Technique

Parc Fermé:

après la dernière manche de course au lieu-dit "Steekaul"

Tableau d'affichage officiel:

Lieu: Bureau officiel, doublé d'un second affichage près de la zone de pré-départ

Tableau d'affichage virtuel:

- Application SPORTITY

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 - Voitures fermées:

La Compétition est ouverte aux voitures disposant d'un passeport technique national. S'y ajoutent les fiches d'homologation des voitures des groupes FIA et le cas échéant les fiches techniques PF en vigueur. Les voitures doivent répondre aux prescriptions techniques de l'Annexe J de la FIA, respectivement à la réglementation nationale des ASN concernées qui correspondent à l'un des groupes énumérés suivants :

<i>Groupe</i>	<i>Classe (FIA Pf)</i>
Catégorie 1 – Véhicules de production	

N° visa ACL Sport : 001-25
En date du : 24/02/2025



Groupe 1	Classe 1 – Pf 15 à 39
Groupe 2	Classe 2a – Pf 40 à 59 Classe 2b – Pf 60 à 79
Groupe 3	Classe 3a – Pf 80 à 99 Classe 3b – Pf 100 à 119
Groupe 4	Classe 4a – Pf 120 à 139 Classe 4b – Pf 140 à 159
Groupe 5	Classe 5a – Pf 160 à 199 Classe 5b – Pf 200 à 259 Classe 5c – Pf > 259

Groupe E2-SH

Classe 20	jusqu'à 2000 cm ³
Classe 21	plus de 2000 cm ³

3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition:

Groupe E2-SC (CN et C3 inclus)

Classe 22	jusqu'à 2000 cm ³
Classe 23	de plus de 2000 à 3000 cm ³

Groupe D/E2-SS (voitures suralimentées autorisées jusqu'à une cylindrée effective/corrigée de maximum 3000 cc selon Article 53 point C du présent Code)

Classe 24	jusqu'à 2000 cm ³
Classe 25	de plus de 2000 à 3000 cm ³

Groupe CM (selon règlements FFSA et/ou RFEDA)

Classe 26	jusqu'à 1003 ccm ³
-----------	-------------------------------

Remarques:

Aucun coefficient de calcul de cylindrée ne sera appliqué pour les voitures du groupe R3T (< 1620 cm³)

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition:

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins deux jeux de numéros de compétition qui devront être apposés de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la compétition.

Les voitures sans leurs numéros de compétition corrects ne seront pas admises au départ.

Les numéros de compétition ne pourront être apposés que le jour même de l'épreuve; ils devront être retirés avant que les voitures ne quittent le parc fermé respectivement le parc d'assistance (voitures remorquées exceptées). En cas d'infraction, le concurrent et le conducteur seront passibles d'une amende telle que définie par le Code de la Route luxembourgeois en vigueur.

Publicité:

L'apposition de motifs et d'inscriptions publicitaires conformes aux règlements de la FIA est autorisée à condition qu'ils n'entravent pas la lecture facile des numéros de compétition.

Les vitres latérales et arrières, de même que le pare-brise doivent rester vierges, à l'exception:

- d'une bande de maximum 8 cm de haut en haut du pare-brise ;
- de l'autocollant avec numéro de départ au pare-brise côté passager, fourni le cas échéant par l'organisateur ;
- d'inscriptions sur les vitres latérales et arrières qui n'entravent pas la visibilité du pilote.

N° visa ACL Sport : 001-25
En date du : 24/02/2025



Toute publicité à caractère politique, religieuse ou immorale est interdite.
La publicité doit respecter la loi luxembourgeoise ainsi que les codes sportifs en vigueur.

Equipement de sécurité des pilotes:

Suivant le CSI FIA Annexe L, Chapitre III en vigueur;
Suivant le CSI FIA Annexe J en vigueur.

Mise en place au départ:

Les pilotes devront se tenir à la disposition du directeur de course au moins une heure avant leur départ et se ranger dans la file de pré-grille dès le premier appel. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou changements d'horaire qui pourraient se décider avant le départ. Le pilote qui ne se présente pas à la file de pré-grille ou au départ dès le premier appel pourra être exclu de la montée de course.

Article 5 – Principaux officiels (les numéros de téléphone utiles seront publiés lors de l'épreuve)

Directeur de Course: Armand Lisarelli (Lic.:)
Directeur de Course adjoint: Sandra Lisarelli (Lic.:)
Stagiaire Directeur de Course: Marc Klein (Lic.:)

Collège des Commissaires Sportifs:
Président: (Lic.:)
(Lic.:)
(Lic.:)
Stagiaire(s):

Observateur ASN: (Lic.:)

Commissaires techniques:
Président: (Lic.:)
(Lic.:)
(Lic.:)
Stagiaire(s):

Médecins:
Médecin-Chef: Dr. Paraskevas Kontokostas (Lic.:)
Dr Ludwig CARL (Lic.:)

Service d'Ambulances : LuxAmbulances
Intervention rapide : Motorsport Rettungsteam Lëtzebuerg, Monsieur Marc Ludwig (Lic.:)

Chronométrage: Thomas Stoll (Lic.:)

Délégué Sécurité: Paul Krier

Secrétaire de l'épreuve: Ralph Nesar (Lic.:)

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs: Robert Benoy

Responsable Relations Concurrents: Charles Kauffman

Responsable Parc d'Assistance: Patrick Wilwert

N° visa ACL Sport : 001-25
En date du : 24/02/2025



Officiels chargés supportant la compétition:

Responsable de l'Organisation: Paul Krier
Responsable du Parcours: Paul Krier
Responsable au Parc Fermé: Patrick Thill
Responsable au Pré-Départ: Pierrot Thill
Responsable Commissaires de Piste: Andreas Kirschner
Service Commissaires de Piste: Marshals Club Nürburgring
Dépannage: Automobile Club Luxembourg (ACL)
Intervention glissières: AMECO

Article 6 – Aide extérieure

Toute aide extérieure entraîne la disqualification.

Les voitures arrêtées sur le parcours ne seront remorquées que sur ordre du directeur de course.

Dans les zones de pré-grille et file de pré-grille, un changement de pneumatiques est autorisé, sans toutefois pouvoir perturber l'ordre de mise en place ou de départ, respectivement l'heure de convoi ou de départ. En cas de changements des conditions météorologiques, la direction de course décidera de la procédure nécessaire.

Article 7 – Assurances

Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, pilotes, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/pilote est totalement responsable de son ou de ses assurances personnelles (y inclus celles des véhicules accompagnateurs, p.ex. mobilettes, vélos, trottinettes, etc.).

La couverture est limitée à douze millions cinq cent mille euros pour des dommages qui découlent de la participation du véhicule à des courses ainsi qu'aux essais préparatoires à ces courses. Elle est toutefois limitée à un million deux cent cinquante mille euros par sinistre, en ce qui concerne les dégâts matériels provoqués par incendie, jets de flamme ou explosion.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements à l'intérieur de l'enceinte de la manifestation.

Clause dérogatoire

L'organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s). L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

Article 8 – Réclamations et appels

La procédure de protestation et d'appel est régie par le Code Sportif International de la FIA et par le Code Sportif National de l'ACL Sport.

N° visa ACL Sport : 001-25
En date du : 24/02/2025



Délai de réclamation :

Règlement ACL Sport : idem au règlement FIA

Les réclamations contre la non-conformité présumée d'une automobile doivent être déposées au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de l'épreuve.

Article 9 – Podium, Prix et Récompenses

Trophées

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de trophées par l'organisateur comme suit:

- une coupe aux trois premiers du classement général
- une coupe aux trois premiers du classement de chaque catégorie
- une coupe au premier du classement de chaque groupe
- une coupe au premier du classement de chaque classe (sauf groupes 1 et CM)
- une coupe au premier licencié luxembourgeois (Coupe Gérard Forotti)
- une coupe à la première dame
- une coupe au premier débutant

Remise des prix

Les trophées sont remis lors de la remise des prix officielle, une cérémonie de podium est néanmoins prévue à l'entrée du Parc Fermé.

Les prix doivent être retirés personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur. Aucun prix ne sera envoyé.

Tous les prix sont cumulables.

Article 10 – Réserves, modifications

L'organisateur se réserve le droit de compléter ou d'apporter des modifications au présent règlement particulier et ceci avec l'approbation de l'ACL Sport, respectivement des commissaires sportifs de la compétition. Il se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter la compétition en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'évènement imprévisible, et ce sans aucune obligation d'indemnisation.

Les commissaires sportifs ont l'autorité de décider de tout cas non-prévu au règlement particulier.

Article 11 – Dispositions particulières

En cas de non-respect des dispositions ci-dessous (y compris par un assistant du Pilote / Concurrent), le Pilote / Concurrent s'expose à l'exclusion de la Compétition ou à d'autres sanctions des commissaires sportifs.

- Le système « HANS » est obligatoire.
- Tout pilote doit être porteur des vêtements résistant au feu, ainsi que de gants, de sous-vêtements, d'une cagoule, de chaussettes et de chaussures selon les normes FIA actuellement en vigueur.
- Les Pilotes / Concurrents sont priés à ne pas occuper les emplacements non affectés par les organisateurs.
- Les Pilotes / Concurrents et les membres des équipes s'engagent à se comporter de manière à ne mettre personne en péril et à n'importuner personne plus que strictement nécessaire. En particulier, la

N° visa ACL Sport : 001-25
En date du : 24/02/2025



conduite de véhicules motorisés par des enfants et des jeunes est interdite dans l'enceinte de la manifestation.

- L'organisation du stationnement des voitures de course et des véhicules des accompagnants dans le paddock doivent être telles qu'au moins une demi-largeur de la voie publique soit gardée libre (voie de secours).
- Toute forme de préchauffage des pneumatiques avant le départ est interdite et peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification (y compris les couvertures chauffantes et le traitement chimique).
- Dans le parc d'assistance, aucune huile usagée ne doit être ni stockée ni éliminée.
- Pour éviter la contamination du sol, chaque Pilote / Concurrent doit créer une surface hydrofuge et résistante aux hydrocarbures (feuille, tapis environnement en plastique) dans le cadre de sa voiture de compétition. Ceci est à apporter par le Pilote/Concurrent lui-même.
- Chaque pilote doit s'assurer qu'un extincteur d'au moins **6** kg est disponible dans la zone de paddock où il s'installe.

Article 12 – Chaque disposition supplémentaire de l'organisateur sera publiée par ajoutes/additifs numérotées au tableau d'affichage officiel.

L'organisateur déclare que la manifestation se déroulera conformément aux dispositions du CSI, du CSN de l'ACL Sport et du présent règlement.

L'organisateur veillera à ce que tous les assistants et participants engagés par l'organisateur, qui ne sont pas soumis à une licence, soient tenus de reconnaître et de respecter les dispositions de la FIA et de l'ACL Sport.

N° visa ACL Sport : 001-25
En date du : 24/02/2025

